



L'an deux mil dix-huit, le 31 octobre à 19 heures, le conseil syndical s'est réuni à Grand Lac Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget à Aix-Les-Bains, sous la présidence de Michel FRUGIER, pour la délibération ci-dessous.

Nombre de membres en exercice :	36.
Nombre de membres présents :	35.

Date de 1ère convocation : 23 octobre 2018

Date d'affichage :

<u>Présents :</u>	<i>Titulaires :</i> ANDREVON Emmanuelle, BETTEGA Jean-Paul, CHAPPUIS Catherine, DARVEY Jérôme, DEYE Jean-Luc, DULLIN Xavier, EICHENLAUB Jean-Christophe, ESQUEVIN Jérôme, FABRE Maryse, FOGNINI Christophe, FORNER, Evelyne, FRUGIER Michel, GARNIER Michel, GIMENEZ André, GINOLLIN Pascal, GOGNY Christian, GONTHIER Gérard, MARC Nicolas, MASSONNAT Jean-Guy, MASSONNAT Lucien, MOLLAR Christiane, MONTORO Marie-Pierre, PELARDY Laurence, PERROTTON Benoît, RIVOLLET Yves, TRAHAND Cécile, VAIRYO Nicolas, VIAL Jean-Marc, VIAL Raynald, VINCENT Adeline. <i>Suppléants (votants) :</i> DENERVAUD Serge, DYEN Michel, GILLET Colette, MAILLAND Benjamin. <i>Suppléants (non-votant) :</i> LEOUTRE Jean-Marc.
<u>Excusés :</u>	MARGAILLAN Aurore (pouvoir à VIAL Raynald), POILLEUX Nicolas (pouvoir à VAIRYO Nicolas), ANDRE Michel, GOZZI Jean-Marc, ZUBORA Serge.
<u>Absents :</u>	GUERRAZ Emilien.

SECTEUR SAVOIE GRAND REVARDE – REBOISEMENT DES BORDS DES PISTES DE FOND – ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE

L'objet de la consultation concernait la réalisation de travaux de reboisement et/ou d'accompagnement de la régénération naturelle en place, sur les bords des pistes de ski de fond du domaine Savoie Grand Revard impactées par des coupes de bois.

En effet, l'abattage des arbres le long des pistes a eu pour conséquence la perte du rideau d'arbres de protection contre l'ensoleillement des pistes (perte de l'ombre portée des arbres). Le manteau neigeux a ainsi tendance à fondre de façon plus précoce, entraînant une perte de skiabilité sur les tronçons impactés.

La consultation a été passée en procédure adaptée ouverte selon les dispositions de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum, en application de l'article 78 – I alinéa 3 du décret n° 2016-360 du mars 2016.

Elles sont susceptibles de varier de la manière suivante :

montant minimum annuel : 15 000 € HT // montant maximum annuel : 25 000 € HT

L'accord-cadre débute à sa notification jusqu'au 31 décembre 2018. Il est ensuite reconductible de manière tacite 2 fois maximum, par période d'un an, soit un terme prévisionnel de l'accord-cadre au 31 décembre 2020.

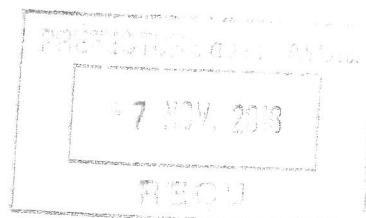
La date limite de remise des offres était fixée au 14 septembre 2018 à 12 heures.

Seul l'Office National des Forêts a remis une offre. Sa candidature a été agréée et son offre analysée.

L'offre de l'Office National des Forêts est globalement très satisfaisante, tant sur le plan financier puisqu'elle respecte le coût total de l'opération dans le budget alloué à celle-ci sur 3 années, soit entre 45 000 € ht et 75 000 € ht, que sur le plan de la valeur technique puisqu'elle répond aux exigences minimales du marché.

L'Office National des Forêts possède de sérieuses références en la matière et dispose d'un vrai savoir-faire. Il décrit précisément dans son mémoire technique l'organisation et les dispositions qu'il mettra en œuvre pour réaliser le chantier.

Il est donc proposé d'attribuer l'accord-cadre à bons de commande (avec minimum annuel de 15 000 € HT et maximum annuel de 25 000 € HT) pour le reboisement des bords de pistes de ski de fond sur le domaine Savoie Grand Revard à l'Office National des Forêts.

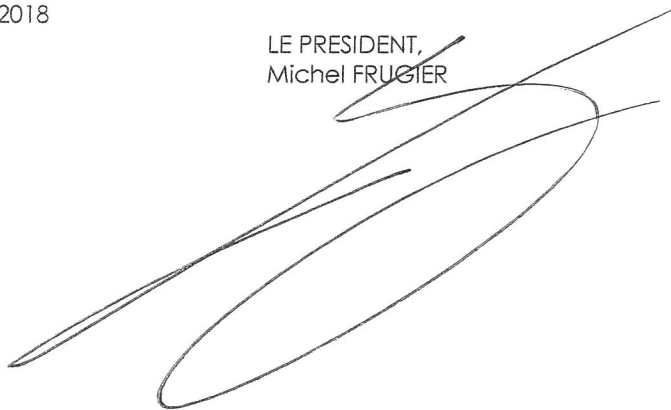


Le conseil syndical, après avoir délibéré,

- **DECIDE** d'attribuer l'accord-cadre à bons de commande pour le reboisement des bords de pistes de ski de fond sur le domaine Savoie Grand Revard à l'Office National des Forêts ;
- **AUTORISE** le président à signer l'accord-cadre ainsi que les documents nécessaires à son exécution.

Fait à AIX-LES-BAINS, le 31 octobre 2018

LE PRESIDENT,
Michel FRUGIER



Certifié exécutoire
compte-tenu de la date de transmission en Préfecture, le

☞ Votants :	36
☞ Pour :	36
☞ Contre :	0
☞ Abstention (s) :	0
☞ Blanc (s) :	0

